

Le PointIndemnisation**Attention au discours faussement bienveillant sur les victimes**Communiqué élaboré par **Scribeo** - 02.01.2019[PARTAGER](#)[TWEETER](#)[LINKEDIN](#)

Maître Benoît Guillon agit depuis plus de 20 ans pour que s'améliore l'indemnisation des victimes de dommages corporels. Cet avocat spécialisé répond à nos questions.

Que peut faire votre cabinet pour améliorer l'indemnisation des victimes ?

“ Depuis 20 ans, sous l'impulsion d'avocats spécialisés, le droit de l'indemnisation s'est amélioré. Il reste beaucoup à faire.



Notre but est d'être présent et combatif à tous les stades de l'indemnisation, par exemple : refus de toute "expertise" médicale unilatérale de l'assureur ; reconnaissance des besoins d'assistance de la victime ou de ses enfants pendant son hospitalisation ; accompagnement des victimes dans leur projet de vie ; indemnisation du préjudice professionnel des jeunes victimes ; sanctions financières des manquements des assureurs. Aussi, nous agissons au sein de l'ANADAVI (Association

Nationale des Avocats de Victimes) pour que ce droit ait un avenir.

Comment voyez-vous l'avenir ?

L'avenir des victimes est sombre. Les assureurs n'ont de cesse de vouloir enfermer l'indemnisation, de la standardiser par des moyens techniques (barèmes et référentiels) et par un lobbying appuyé auprès des pouvoirs publics qui sont, eux, réceptifs aux économies générées par un traitement judiciaire édulcoré. Les victimes n'en seront que plus vigilantes face à un discours faussement bienveillant légitimant la limitation du recours au Juge, l'appel à la justice prédictive, la barémisation – déjà inscrite dans le projet de réforme du droit de la responsabilité civile...